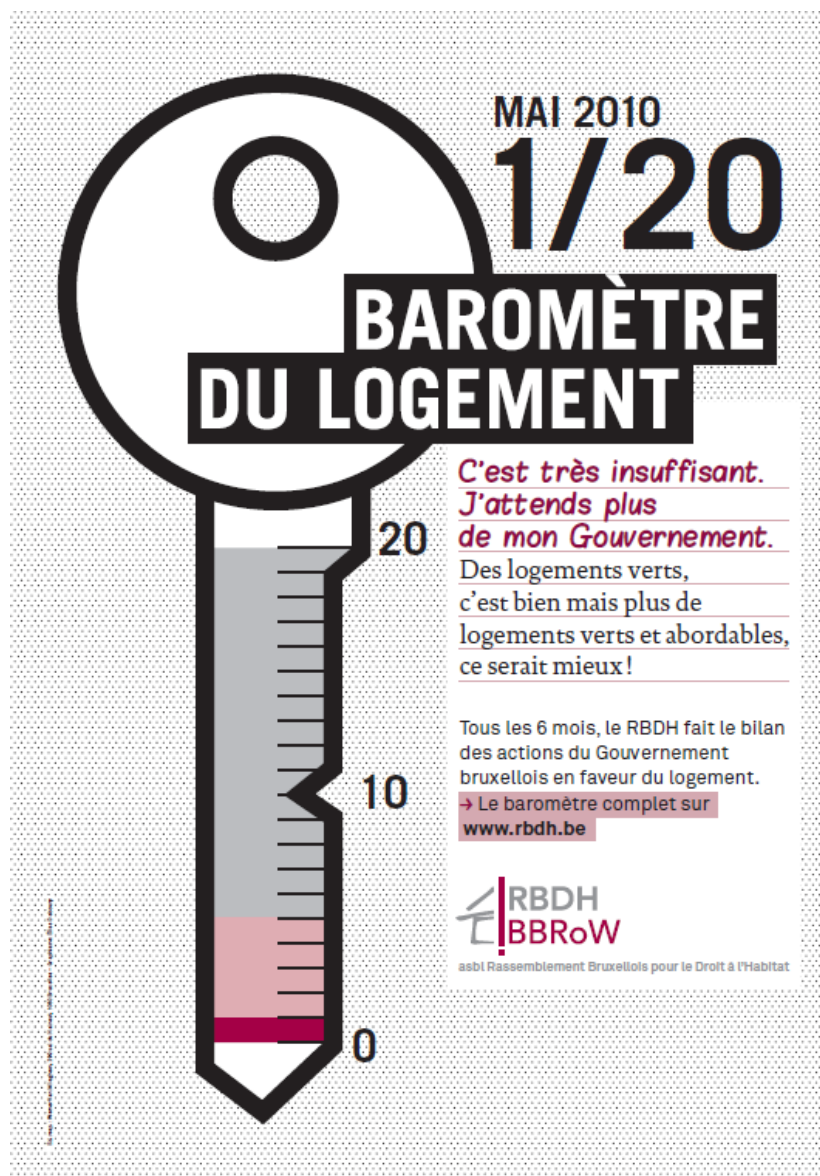


Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat présente le nouveau baromètre du logement

**1/20, c'est la note que le RBDH accorde au Gouvernement
pour ses actions en faveur du logement, dans le courant de sa première année de législature.**



En mai 2010, soit près d'un an après le début de la législature, le Gouvernement a obtenu 1/20 pour ses actions réalisées en matière de logement.

Après un an de législature...

Le Gouvernement bruxellois obtient de piètres résultats en matière de logement

Dans les années à venir, la région bruxelloise sera confrontée à de grands défis. Selon les estimations du Bureau du Plan, il y aura pas moins de 150.000 habitants supplémentaires dans la Région d'ici 2020. Afin d'éviter une hausse de prix des logements, le Gouvernement doit dès à présent prévoir des mesures concrètes pour augmenter le nombre de logements à prix abordables.

Il ressort de l'analyse de l'état d'avancement des différentes mesures contenues dans l'accord de Gouvernement, que la grande majorité d'entre elles sont encore au stade de la réflexion et ne font pas encore l'objet d'une mise en œuvre concrète.

A ce jour, le Secrétaire d'Etat au Logement, Christos Doulkerdisi, a donné forme à certains points de l'accord de Gouvernement en annonçant plus précisément ses intentions:

- Une première annonce concerne les performances énergétiques des constructions et rénovations de logements publics: **tous les nouveaux projets de construction devront répondre aux normes passives** (concrètement, cela représente 3.131 logements sociaux dans le cadre du Plan Logement) et tous les projets de rénovation devront répondre aux normes de basse énergie.

Ce sera la Région qui comblera le surcoût (estimé à 10% de plus pour les constructions passives que pour les constructions classiques) engendré pour les acheteurs et les locataires. Ce Gouvernement joue clairement la carte du développement durable : la législation relative aux contrats de quartier a également été modifiée, on parle maintenant de « **contrats de quartiers durables** », qui prévoient notamment des subsides pour les mesures d'économie d'énergie.

- Une autre mesure concrète entamée par ce Gouvernement concerne la lutte contre les logements vides. Suite à une initiative parlementaire, le Gouvernement bruxellois a adapté le 1er avril 2010 **le droit de gestion publique** en allongeant le délai de prise en gestion en cas de gros travaux et en accordant aux associations agréées (dont la reconnaissance n'est toutefois pas encore réalisée) le droit d'interpeller la commune à propos d'un immeuble inoccupé.

Quant au **logement social**, il semble que ce Gouvernement entreprenne surtout des actions dans le but d'optimiser l'utilisation du parc existant. Pour la création de logements sociaux supplémentaires, le Gouvernement entend réaliser une grande partie du Plan Logement adopté en 2004, en construisant des logements verts et adaptés, mais il n'est pour le moment pas question d'un nouveau plan qui prévoirait les milliers de logements sociaux nécessaires.

- Pour soutenir **les locataires sur le marché privé**, l'accord de Gouvernement prévoit sept mesures, dont certaines font partie des revendications du RBDH depuis longtemps : l'élargissement du système des ADIL aux personnes quittant un centre d'accueil ou une maison de transit, l'instauration d'une allocation-loyer liée à un encadrement des loyers et un fonds régional de garantie locative.

Il est frappant de constater que le Gouvernement bruxellois n'a à ce jour encore entrepris aucune action concrète par rapport aux sept mesures promises pour faciliter l'accès des locataires au parc privé.

Le baromètre du logement : pourquoi et comment ?

Après plusieurs années d'existence, le baromètre du logement exigeait d'être actualisé et remanié en fonction de nouvelles exigences. Alors que le baromètre précédent évaluait les réalisations du Gouvernement en fonction des trois revendications prioritaires du RBDH¹, la nouvelle version repose sur une démarche différente, basée sur **l'évaluation de l'écart entre les engagements politiques et leur mise en œuvre.**

En effet, différents chapitres² de l'accord de Gouvernement 2009-2014 annoncent 73 engagements et mesures au total, qui constituent le programme d'action du Gouvernement pour cette législature.

¹ Deux fois plus de logements sociaux, le contrôle des loyers et une allocation-loyer

² Chapitres Logement, Développement Durable, Aménagement du territoire et Ville en sécurité

Ces 73 engagements et mesures se répartissent en neuf thèmes, qui constituent autant de défis pour l'avenir :

1. Encadrer les loyers
2. Aider les locataires à accéder à un logement décent
3. Préserver et développer le logement social
4. Augmenter le parc public et rééquilibrer la répartition régionale du développement des logements sociaux et publics
5. Développer une offre de logements accessibles aux revenus moyens
6. Lutter contre les logements insalubres
7. Alléger la facture énergétique des locataires et des propriétaires occupants / bailleurs
8. Poursuivre la production de logements
9. Aider à l'acquisition de logements et soutenir de nouvelles formes d'habitats

Pour chaque engagement et mesure, le RBDH a défini six statuts correspondant aux différentes étapes de leur processus d'avancement, ainsi que des codes couleurs pour une meilleure visualisation:

- Action non initiée > gris
- Action délaissée > gris
- Action annoncée > gris
- Action en projet > rose clair
- Action en cours > rose clair
- Action réalisée > rose vif

La note sur 20 représente une moyenne d'avancement des 73 mesures de l'accord de Gouvernement. Cette note est systématiquement accompagnée d'un texte explicatif, de commentaires, de précisions ainsi que des revendications du RBDH. De plus, ce système permet de mettre en évidence les mesures privilégiées et celles qui, au contraire, sont délaissées par le Gouvernement.

Puisque ce baromètre évalue l'action de ce Gouvernement, nous avons en toute logique mis les compteurs à zéro au moment du début de la législature (été 2009).

Pour obtenir des informations plus détaillées sur l'avancement des mesures, consultez le site www.rbdh.be ou prenez contact avec le RBDH :

Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat

info@rbdh.be

02/502.84.63

Werner Van Mieghem, coordinateur RBDH

Ilham Bensaïd, collaboratrice communication